

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

PRESENTS : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Vera DE RUIJTER, Aurélie LE BOËDEC, Laura GENCEL, Frédéric LÉTRANGE, André MONNIER, Jérôme PONTON, Luc FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laura GENCEL

1 - Approbation du compte rendu du 8 mars 2022

Vote : 10 pour, 1 abstention

1 Construction du groupe scolaire – Avenant n°5 du marché de MO (DEL2022-06)

Dans le cadre du sinistre survenu sur le chantier au mois de septembre 2021, un avenant a été approuvé fixant le délai d'exécution du marché de MOE pour les phases DET et OPC au 29 juillet 2022 à minuit par délibération en date du 18 janvier 2022.

Aujourd'hui, il convient d'adopter l'avenant n°5 prenant en compte les honoraires supplémentaires pour les missions DET et OPC suite à la prolongation des délais d'exécution des travaux dû pour un montant de 15 499,58 €HT selon la répartition suivante :

Phases DET et OPC	D & A Milena STEFANOVA	D & A Oriane SIMON	DICOBAT
Coût par mois	1 236,60 €	1 236,60 €	1 955,25 €
3,5 mois supplémentaires DET	4 328,10 €	4 328,10 €	
3,5 mois supplémentaires OPC			6 843,38 €

Le nouveau montant du marché de MOE pour la période complémentaire de 3,5 mois s'élève à 308 027,84 €HT :

Vote : unanimité

2 Finances

a/ Vote des comptes de gestion 2021 - Commune (DEL2022-07) et photovoltaïques (2022-08)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente le compte de gestion du budget principal et du budget photovoltaïques.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vote : unanimité

b/ Vote des comptes administratifs 2021 - Commune (DEL2022-09) et photovoltaïques (2022-10)

Concernant le budget de la commune, Madame POULET indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 432 348,23 € et les recettes s'élèvent à 527 811,73 €, d'où un excédent de 95 463,50 € pour l'exercice 2021, soit un excédent cumulé de **174 697,15 €**.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 312 819,71 € et les recettes s'élèvent à 1 433 025,94 €, d'où un excédent de 120 206,23 € pour l'exercice 2021, soit un excédent cumulé de 728 694,21 €.

Concernant le budget photovoltaïques, Madame POULET indique qu'en section de fonctionnement, il n'y a eu aucune dépenses et recettes pour l'exercice 2021.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 27 586,02 € et les recettes s'élèvent à 40 000,00 €, d'où un excédent de 12 413,98 € pour l'exercice 2021,

Monsieur le Maire se retire et Madame POULET fait procéder aux votes.

Vote : unanimité

c/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget principal (DEL2022-11)

=> Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 174 697,15 € comme suit :

- Au 1068 (RI) pour 71 791,15 €
- Au 002 (RF) pour 102 906,00 €

d/ Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022 (DEL2022-12)

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 26.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 47.70 %

Vote : unanimité

e/ Reprise de provision pour risques et charges (DEL2022-13)

La commune a constitué une provision au titre des risques d'impayés relatifs à la cantine, garderie scolaire et factures d'eau d'un montant de :

- 1 348,48 € en 2020
- 2 611,88 € en 2021

Pour 2022, il est proposé une reprise de provision pour 1 360,66 €, montant correspondant au recouvrement effectué par le Service de Gestion Comptable, qui sera inscrite au compte 7817.

Vote : unanimité

f/ Vote des budgets primitifs 2022 (commune et photovoltaïques)

Concernant le budget de la commune (DEL2022-14), Monsieur le Maire indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant total de 613 926 €. En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant global de 1 589 062 €.

Concernant le budget photovoltaïques (DEL2022-15), Monsieur le Maire indique qu'en section d'exploitation, les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant total de 1 000 €.

Vote : unanimité

3 Informations et questions diverses

- CCCPS : tri à la source des biodéchets. Un questionnaire sera diffusé prochainement.
- Comité des Fêtes : un vide grenier sera organisé le dimanche 22 mai 2022.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire
Franck MONGE

